

VU le code général de la fonction publique,
VU le décret modifié n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat,
APRES l'examen comparé des mérites des personnels remplissant les conditions d'inscription,

ARRETE

Article 1 : Les adjoints techniques de recherche et de formation dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint technique de recherche et de formation principal de 2nde classe pour l'année 2022 :

Liste principale

N°1 – Madame Noémie SARKIS – Lycée Jean Moulin à Draguignan (Var)
N°2 – Madame Valérie MINGUY – Université de Toulon
N°3 – Madame Sophie GONCALVES – Université Côte d'Azur (Alpes-Maritimes)
N°4 – Madame Ketty ALLIA – Université Côte d'Azur (Alpes-Maritimes)
N°5 – Monsieur Jérémie MACONE – Université Côte d'Azur (Alpes-Maritimes)
N°6 – Monsieur Pierre HOCHEDÉZ – Centre International de Valbonne (Alpes-Maritimes)
N°7 – Monsieur Gilles LANDUCCI – Rectorat de Nice (Alpes-Maritimes)

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le 24 mai 2022

**Le recteur de l'académie de Nice
Richard LAGANIER
SIGNE**

Pourcentage de femmes et d'hommes :

- Parmi les promouvables : 53 % de femmes et 47 % d'hommes
- Parmi les inscrits au tableau d'avancement : 57% de femmes et 43 % d'hommes